



LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE À 20 ANS

Réflexions sur le passé,
le présent et l'avenir

Minou Tavárez Mirabal

Présidente du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale



Philologue et femme politique dominicaine, Minou Tavárez Mirabal est reconnue à l'échelle tant nationale qu'internationale pour son engagement en faveur de la démocratie, de la justice, de la défense des droits de la personne, et de la lutte pour l'égalité et la non-discrimination. Marquée par les crimes commis dans son pays, dont le meurtre de ses parents et de ses tantes, depuis sa jeunesse, elle œuvre pour la défense des droits de la personne et la mise en place d'institutions transparentes, efficaces et axées sur ces droits.

Elle a dirigé la délégation de la République dominicaine à la Conférence de Rome en 1998. Ses initiatives sur le plan législatif et sa mobilisation politique ont joué un rôle déterminant dans la ratification par la République dominicaine du Statut de Rome en 2005 et de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour en 2008, ainsi que dans la mise en œuvre des dispositions du Statut dans la législation dominicaine.

Minou Tavárez Mirabal a été vice-chancelière de la République dominicaine pendant quatre ans et a accompli trois mandats de parlementaire (2002-2006, 2006-2010 et 2010-2016). En tant que parlementaire et comme membre de l'Action mondiale des parlementaires, puis Présidente de cette organisation, elle a œuvré pendant plus de 20 ans en faveur de la mission du Statut de Rome et du renforcement de la CPI et du Fonds au profit des victimes. Au sein de l'Action mondiale des parlementaires, elle s'est employée activement dans 76 pays, en collaboration avec des responsables de la Cour, des donateurs et d'autres parlementaires, à promouvoir la ratification et la mise en œuvre universelles du Statut de Rome.